

LES BÉNÉDICTINES DU CALVAIRE, LE PÈRE JOSEPH DU TREMBLAY ET LE VŒU DE LOUIS XIII

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET AVEC QUATRE GRAVURES HORS-TEXTE
PARIS VI^E, LIBRAIRIE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, 4, RUE CASSETTE, 4, 1938

Le Vœu de Louis XIII est cet acte solennel par lequel le roi très chrétien consacra la France à la Vierge Marie le 15 août 1638.

L'année 1938 ramène donc pour la troisième fois le double centenaire de ce vœu national et de la mort de celui qui en fut l'apôtre principal, le P. Joseph du Tremblay (18 décembre 1638).

C'est lui, nous dit Lepré-Balain, son premier et très véridique biographe, qui, à la suite d'une révélation faite à une personne pieuse, prit l'initiative d'inspirer à Louis XIII la pensée de mettre son royaume sous la protection de la Reine du ciel¹.

Cette affirmation si nette est en parfait accord avec ce que nous apprend le P. Siméon Mallevaud, historien des Bénédictines du Calvaire, Congrégation fondée par le P. Joseph en 1617, et à laquelle appartenait Sœur Anne-Marie de Jésus Crucifié, la « personne pieuse » dont parle Lepré-Balain :

«C'est à cette sainte religieuse que toute la France doit l'institution de cette célèbre solennité qui s'y fait tous les ans le 15 août en suite d'une révélation qu'elle eut de la Sainte Vierge, qui obligea le roi très chrétien Louis XIII de triomphante mémoire à mettre sa sacrée personne et tout son florissant royaume sous sa protection»².

Le témoignage de ces deux auteurs catholiques est confirmé par celui d'un protestant, Michel Le Vassor. Hostile à Richelieu et au P. Joseph, il les crible de ses injures et de ses sarcasmes; mais, ayant puisé abondamment dans les Mémoires du temps pour écrire son *Histoire du règne de Louis XIII*, il est assez exactement renseigné. «A la persuasion du P. Joseph, écrit-il, le roi résolut, dit-on, de mettre sa personne et son royaume sous la protection particulière de sa prétendue bienfaitrice (la Sainte Vierge). Les patentes de cette espèce de donation furent expédiées le 10 février de cette année 1938». Cet auteur résume ensuite la *Déclaration* de Louis XIII qu'il traite de «galimatias de la façon du Secrétaire d'État Desnoyers ou de l'hypocrite Capucin». Il reproduit tout un passage d'une lettre du célèbre Grotius, également protestant, qui annonce, vers la fin de 1637, avec beaucoup d'ironie au chancelier de Suède dont il était ambassadeur, la résolution du roi, et Le Vassor ajoute : «C'est ainsi que les gens d'esprit tournent en ridicule la sotte crédulité de Louis. On ne désespérait pas que la *béate* du P. Joseph ne déclarât bientôt que la Vierge lui avait révélé dans une extase qu'elle faisait Richelieu son lieutenant général en France»³.

Sous la plume de cet écrivain protestant, le mot *béate* désigne évidemment la Sœur Anne-Marie de Jésus dont il connaissait l'existence au moins par le mémorialiste Vittorio Siri aumônier de Marie de Médicis qu'il a amplement utilisé⁴.

Mais voyons comment se sont déroulés les événements. La haute et vigoureuse spiritualité de *l'Eminence grise* et tout un aspect profondément chrétien du cardinal de Richelieu s'offriront à notre admiration.

* * *

Un jour du mois d'août de 1606, un jeune capucin à barbe rousse, au regard vif et pénétrant, entra d'un pas alerte au château du Tremblay situé près de Montfort-l'Amaury, dans la verdoyante vallée de la Mauldre. Venant de Bourges, il allait, en se rendant à Paris pour prendre part au Chapitre provincial de son Ordre, rendre visite à la châtelaine, Madame Jean Leclerc du Tremblay, née Marie de Lafayette, sa mère. C'était le P. Joseph qu'on appelait aussi «de Paris», car il était né dans l'hôtel que possédait sa famille en cette ville, rue Sainte-Avoye. Le P. Joseph alors âgé de 29 ans seulement, jouissait déjà d'une réputation enviable de grand prédicateur.

Dès que l'on apprit au prieuré voisin de Haute-Bruyère son passage dans la région, on le fit prier avec insistance par Madame sa Mère d'adresser la parole aux religieuses, tâche qui n'avait pour lui, à ce qu'il disait, aucun attrait. Ce prieuré appartenait à l'Ordre de Fontevault et, comme celle de beaucoup d'autres monastères, sa ferveur ne pouvait plus guère se comparer qu'à la mèche qui fume encore.

La parole du jeune fils de saint François, pleine de saillies originales, franche sans rudesse et toute pénétrée du plus pur zèle apostolique, fit sur les moniales une telle impression qu'elles résolurent de revenir à une observance plus étroite de leur règle. Elles le prièrent incontinent de faire part de leur décision à la Supérieure générale de l'Ordre, Éléonore de Bourbon, tante du roi.

A Fontevault, vivait une autre princesse de sang royal, Antoinette d'Orléans, veuve du marquis de Belle-Isle, Albert de Gondî. Elle avait commencé sa vie religieuse à Toulouse dans un monastère de Feuillantines réformées. On l'avait fait venir à Fontevault pour lui donner la succession d'Éléonore de Bourbon. Rien n'était plus contraire à ses aspirations personnelles... non moins qu'aux désirs des autres religieuses qui redoutaient son zèle réformateur. Elle confia sa peine et ses craintes au P. Joseph, qui lui conseilla de rester et d'attendre patiemment. Antoinette cependant ne put vaincre ses répugnances, et quand, en 1611, s'ouvrit la succession d'Éléonore de Bourbon, personne ne put lui faire modifier sa détermination, pas même l'évêque de Luçon, Louis-Armand Duplessis de Richelieu. Alors Louise de Bourbon-Lavedan succéda comme abbesse à Éléonore de Bourbon. Antoinette, forte de l'assentiment et des encouragements du P. Joseph qu'elle avait pris pour directeur spirituel, obtint l'autorisation de se retirer au prieuré de Lençloître (Gironde) pour y

¹ LEPRÉ-BALAIN, *op. cit.*, f. 498.

² SIMÉON MALLEVAUD, *Annales des Calvairiennes*, Angers, 1671, p. 828 s

³ MICHEL. LE VASSOR, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. IX, Amsterdam, 1708, p. 640, 644.

⁴ V. SIRI, *Memorie recondite*, t. VIII, Lione. 1679, p. 668

établir un noviciat qui serait le berceau d'une réforme générale. Et Antoinette réussit fort bien. Trop bien ! car un phénomène se produisit qui n'a rien de surprenant en pareil cas : la nouvelle abbesse, Louise de Bourbon-Lavedan, prit ombrage de ces succès qui ruinaient les vénérables traditions établies, ou ce que l'on prenait pour telles à Fontevrault. Le P. Joseph comprenant alors qu'il fallait rendre sa fille spirituelle indépendante, lui conseilla de s'établir à **Poitiers** où il était sûr d'avoir l'appui de l'évêque son ami. La première pierre d'un couvent fut posée à la fin de 1614 **dans le quartier de Saint-Hilaire**.

Le 24 juin 1617, après que le P. Joseph eût triomphé de certaines difficultés canoniques, Antoinette et vingt-quatre religieuses professes quittaient Lenclôtre pour entrer dans le nouveau monastère. Antoinette mourut l'année suivante, trop tôt pour voir sa jeune communauté conquérir son autonomie et recevoir du P. Joseph avec la Règle de saint Benoît, le nom de *Filles du Calvaire*, alliance heureuse de l'esprit bénédictin et de l'âme franciscaine.

* * *

Depuis qu'ils se sont rencontrés à Fontevrault, Richelieu et le P. Joseph se sont revus souvent et ont échangé leurs idées. Ils pensent tous les deux que «la France, - telle est leur propre expression - est à l'Europe ce que le cœur est au corps humain»¹. Ils sont l'un et l'autre passionnés pour la gloire de l'Église et de la France, animés du même zèle religieux et national.

Tous deux veulent refaire l'unité du royaume en ruinant le parti politique des Huguenots. Tous deux comprennent que le pays ne peut être prospère sans un gouvernement qui abatte la puissance des grands seigneurs.

Tous deux veulent la paix européenne, mais ils sont également persuadés qu'elle est impossible sans l'abaissement de la Maison d'Autriche aux ambitions envahissantes.

Le P. Joseph se donne avec d'autant plus de passion à la poursuite de ces buts qu'il y voit l'unique chemin qu'il doit suivre pour réaliser le rêve obstiné de toute sa vie : la conquête des Lieux Saints par une croisade dont le duc de Nevers serait le chef². Richelieu, évêque de Luçon, et Joseph du Tremblay, provincial des Capucins de Touraine, sont désormais unis d'une amitié très intime que rien ne pourra plus briser. Les désirs, les affections, les œuvres de l'un deviennent immédiatement les désirs, les affections, les œuvres de l'autre. Même quand leurs points de vue diffèrent (et cela leur arrive quelquefois), les deux amis comptent l'un sur l'autre pour le succès de leurs projets communs. Et c'est ainsi qu'ensemble ils entourent d'un même attachement et d'une même dévotion la jeune et encore fragile plante des «Filles du Calvaire».

Le Cardinal les visite ou bien s'informe de tout ce qui les intéresse auprès du P. Joseph. Elles sont mises également au courant de tout ce qui concerne le Ministre et des vicissitudes de sa santé³.

Le Capucin⁴ «d'une nature enthousiaste, inaccessible au découragement, fertile en expédients», et le prélat, «esprit hardi dans la conception, persévérant et circonspect dans l'exécution» jeunes tous les deux, le premier avait en 1611, au moment de leur première entrevue, 34 ans, le second, l'évêque, 26, sont faits pour se comprendre. Doués de qualités précieuses qui se complètent, ils ont gagné la confiance de la reine-mère et du roi Louis XIII, qui souffrent de ne se voir entourés que de courtisans incapables, envieux et conspirateurs.

Le roi et la reine-mère, vivant pour lors en bonne intelligence, s'unissent donc à leur tour pour protéger et favoriser les filles spirituelles du moine, dont l'habile et infatigable dévouement a rendu tant de services à la famille royale divisée et au pays de France tout entier.

C'est avec l'appui du roi et de sa mère que fut fondé le Calvaire d'Angers (1619). Marie de Médicis témoigna (16 juin 1621) sa prédilection pour les Calvairiennes en donnant, près de son palais du Luxembourg, un terrain de cinq arpents pour la construction d'un couvent qui prit le nom de Calvaire «de la Compassion» ou «de Saint-Germain» et dont le curieux portail subsiste encore rue de Vaugirard. A cette libéralité elle ajouta mille livres de rente annuelle et perpétuelle⁵. C'est elle aussi qui fonda le monastère de Nantes (1623). En 1624, Richelieu, cardinal depuis deux ans et Premier Ministre, préside à la fondation du couvent de Loudun. Une de ses cousines, Madeleine de la Porte, d'abord Fille du Calvaire, puis Abbesse de Chelles (1629), se dévoue pour celui de Morlaix et, en 1634, sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, pose la première pierre d'un autre couvent à Paris, celui du «Marais» ou «de la Crucifixion». Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un souvenir conservé dans le nom du boulevard et de la rue «des Filles du Calvaire».

Au Calvaire, toutes les âmes vibrent à l'unisson de la grande âme du P. Joseph. Il leur a donné la règle de saint Benoît mais l'esprit dont il les anime est vraiment franciscain, car elles doivent aller puiser leur amour de Dieu et la générosité du sacrifice dans la contemplation des mystères de la Passion du Christ et de la Vierge Marie. La tâche qu'il leur a assignée est d'appliquer leurs prières et les pénitences de leur vie cloîtrée à la conversion des infidèles et des hérétiques ainsi qu'à la délivrance des Lieux Saints.

Chargées d'obtenir par leurs prières et leurs pénitences les grâces divines nécessaires au succès de ses desseins grandioses qui sont également, à des degrés divers, ceux de Richelieu, les Calvairiennes se trouvent intéressées à presque toutes les affaires d'État.

Elles sont des «Orantes» intimement associées aux espoirs, aux désirs, aux joies, aux épreuves, aux périls, aux anxiétés de leur père et du cardinal qui leur confient tour à tour la cause de la conversion des Huguenots et de la destruction de leur organisation politique, la cause de la «Milice chrétienne» et de sa flotte, celle de la réforme des monastères

¹ G. FAGNIEZ, *op. cit.*, p. 72.

² *Lettres à une Calvairienne*, citées par G. FAGNIEZ, *op. cit.*, I, p. 87.

³ Cf. Lettre du P. Ange de Mortagne, compagnon du P. Joseph à Charpentier, secrétaire de Richelieu, B. N. Ms. fr. Baluze 338, f. 180.

⁴ G. FAGNIEZ, *op. cit.*, t. I, p. 71

⁵ Bibi. nat., Ms. fr. 50571, *Histoire de l'établissement de la Congrégation du Calvaire*, ou *Recueil historique des bulles et brefs*, fol. 74. Au XVIII^e siècle on voyait encore sur la porte de l'église de ce calvaire de Saint-Germain une *N. D. de Pitié tenant son fils mort sur ses genoux* (JAILLOT, *Recherches hist., crit. et topogr. sur Paris*, Paris 1779, XIX^e quartier, p. 105).

bénédictins, celle des Missionnaires qui partent vers l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique et le Canada, la cause enfin de la patrie en danger¹.

Chaque communauté de Filles du Calvaire est un foyer dans lequel brûle une flamme catholique et patriotique que le P. Joseph entretient et qui le soutient lui-même aux heures tragiques et sombres des revers.

* * *

En 1636, la France va traverser une crise angoissante. Louis XIII et Richelieu se sont décidés (1635) à entrer directement en guerre contre la Maison d'Autriche qui, régnant à Vienne et à Madrid, encercle dangereusement le royaume. Après de brillants succès remportés au début de la campagne, les troupes françaises viennent d'essuyer une série de défaites. Les Espagnols se sont ressaisis et s'avancent sur les frontières de la Picardie. En présence d'un pareil danger l'idée de recourir à Dieu et à la Sainte Vierge se répand immédiatement dans le peuple. Richelieu s'en entretient avec le roi. Dans une de ses lettres journalières au souverain, parlant incidemment des prières qui se font pour le salut du pays, il lui dit (19 mai 1636)

«On prie Dieu à Paris par tous les couvents pour le succès des armes de Votre Majesté. On estime que si elle trouvait bon de faire un vœu à la Vierge avant que ses armées commencent à travailler (campagne de 1636), il serait bien à propos. On ne prétend pas que ce vœu soit de difficile exécution. Les dévotions qui se font maintenant à N. D. de Paris sont très grandes ; s'il plaît à Votre Majesté d'y donner une lampe et la faire entretenir à perpétuité, ce sera assez et je me charge du soin de faire exécuter sa volonté en ce sujet. Un redoublement de dévotion envers la *Mère de Dieu ne peut que produire de bons effets*»².

Louis XIII lui répond (21 mai) :

«Je trouve très bon de faire le vœu de la manière que vous me le mandez dans votre *Mémoire*»³.

Malgré cet acquiescement aux vues de son Ministre le roi d'un naturel très scrupuleux, est pris de crainte. Une lampe d'argent ! est-ce vraiment assez ? Le Ministre s'efforce de le calmer :

«Je ferai accomplir le vœu de Votre Majesté de la lampe qu'elle veut mettre à Notre-Dame et de son entretien perpétuel, sans qu'elle en ait davantage de peine, ce que je lui mande distinctement pour prévenir tous les scrupules qui lui pourraient venir à ce sujet (25 mai 1636)»⁴.

Le roi répond le même jour :

«Je vous avoue que ce vœu m'avait bien déjà donné du scrupule»⁵.

Alors, deux jours après, Richelieu supplie encore Sa Majesté

«de n'avoir point de peine de son vœu, de l'exécution duquel, dit-il, je me charge de nouveau»⁶.

Louis XIII ne sort cependant pas de ses craintes. Afin de les dissiper il consulte son Confesseur, le P. Gordon S. J., qui lui remet un Mémoire aussitôt communiqué au cardinal :

«Je vous envoie dans ce paquet un *Mémoire* que le Père Gordon adresse de la façon que je dois faire le vœu pour m'ôter tout scrupule à l'avenir».

On a trouvé dans les papiers de Richelieu un écrit dont on ignore l'auteur et qui est ainsi conçu :

«Vœu à Dieu de dresser et fonder une lampe à perpétuité, laquelle sera d'argent et continuellement ardente dans l'Église N.-D. de Paris, devant l'autel et chapelle dite de Nostre-Dame. Le tout, affin qu'il plaise à la divine bonté, moyennant l'intercession de la Mère de Dieu, favoriser avec prospérité cet Estat de France, et donner un heureux succès aux armées qui sont dressées pour sa défense. Je veux aussi et entens que le dit vœu soit valable et mis en exécution suivant et conformément à la grâce demandée et quand il plaira à Dieu d'octroyer la dite bénédiction»⁷.

Ne serait-ce pas là le *Mémoire* du P. Gordon ?... Quoi qu'il en soit, ce dialogue par lettres entre Louis XIII et Richelieu nous apprend que l'idée d'un vœu au moment où la France commençait à courir de grands dangers ne vint ni de l'un ni de l'autre : on y pensait de tous côtés.

Ce dialogue nous apprend encore qu'à la cour royale on discutait sur la manière de *faire* le vœu. Les mots du cardinal : «*une belle lampe d'argent*» et «*ce sera assez*», les scrupules du roi, le *Mémoire* du P. Gordon, nous indiquent avec évidence qu'une autre manière plus grande, plus solennelle, plus généreuse devait être proposée. Louis XIII voua donc la *belle lampe*, mais on comprend que ses scrupules ne cessèrent pas pour autant⁸.

* * *

Voici d'ailleurs que de nouveaux revers s'abattent sur presque tous les fronts de combat, en Italie, en Franche-Comté, en Picardie, en Flandre et dans les Pays-Bas.

¹ cf. *Epistres écrites à plume volante aux religieuses bénédictines de la Congrégation de N. D du Calvaire*, Paris 1677, pp. 15, 33, 37, 62, III s., 114, 121-25. 141, 152, 162. Il rédigea un très original *Exercice pour la dévotion des Missions* destiné à exciter la ferveur de ses filles pour les Missions de tous les Ordres religieux, «et spécialement de S. François, auquel ordre vous avez, dit-il, une particulière obligation, par la conformité de l'esprit de ce grand saint avec celui de Calvaire, et pour j'aide que vous avez reçu de sa faveur dès la naissance de votre Congrégation», p. 8 d'un opuscule placé à la suite de *La vocation des religieuses de la première Reigle de S- Benoist fondées par la R. M. Anthoinette d'Orléans*, Paris, 1637.

² AVENEL, *op. cit.*, t. V, p. 467 s.

³ DE BEAUCHAMP, *op. cit.*, p. 247. — Le mot «mémoire» s'employait souvent à cette époque comme synonyme de *lettre*.

⁴ AVENEL, t. V, p. 471.

⁵ DE BEAUCHAMP, *op. cit.*, p. 247.

⁶ AVENEL *op. cit.*, p. 473

⁷ DE BEAUCHAMP, *op. cit.*, p. 250 ; Arch. Aff. étr., France, vol. 255, fol. 76.

⁸ Le lampadaire en argent ciselé fut offert le 9 octobre (*Gazette*, 1636, p. 362). Que devint-il ? On croit qu'il fut envoyé à la Monnaie pendant la guerre de Sept ans. (SEGUIN DE PAZZIS, *Le vœu de Louis XIII*, Paris, 1814, p. 22, qui attribue par erreur le don de ce lampadaire à Anne d'Autriche).

A l'activité de ses troupes, de ses alliés et de ses diplomates, Richelieu joint alors la piété de ses «Orantes». Il fait un vœu semblable à celui qu'il avait conseillé au roi et fonde une rente annuelle et perpétuelle de mille livres pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de la Vierge et la célébration d'une Messe chaque samedi dans la Chapelle des Calvairiennes du Marais :

«Je soussigné supplie Notre-Seigneur Jésus-Christ et Sa sainte Mère d'avoir agréable que la maison du Calvaire qu'on bâtit maintenant aux Marais du Temple sous le nom de la Crucifixion reçoive tous les ans à perpétuité mille livres de rentes, à prendre sur la Maison de Ville de *Paris*, que je lui donne de bon cœur, sans l'obliger à autre chose qu'à tenir une lampe d'argent que je ferai faire expressément, continuellement allumée devant l'autel de la Sacrée Vierge et y faire dire tous les samedis une messe en son honneur, pendant laquelle les bonnes âmes qui seront en la dite maison se souviendront de la mienne, bien qu'elle en soit indigne, demandant à Dieu qu'Il daigne par Sa grâce la mettre en état qu'elle lui soit agréable en ce monde et en l'autre.

En suite de quoi elles le supplieront aussi qu'Il Lui plaise toucher le cœur des chrétiens et de tous les hommes qu'Il ne met au monde que pour Le connaître, L'aimer et Le servir, en sorte que Ses saintes volontés soient à l'avenir beaucoup mieux accomplies qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, et que leur ingratitude soit tellement vaincue par Son saint amour que Son Nom soit à jamais aussi glorifié par eux en tout l'univers, qu'il a été jusqu'à présent cruellement outragé par leur malice.

Je ferai en outre fournir aux administrateurs la somme de 6.000 livres pour être employée au bâtiment d'icelle, afin qu'étant plus tôt parfait, *les mystères de la Passion de Notre-Seigneur y puissent être plus promptement révévés et célébrés*.

Fait à Charonne, le dimanche 8^{me} jour de juillet mil six cent trente six,

Je supplie de tout mon cœur la Sainte Vierge Mère du Fils de Dieu de vouloir tellement intercéder envers N-S J-C. son précieux fils, et la Sainte Trinité, que la chrétienté jouisse promptement du repos qui semble nécessaire à tous les États, et lequel lui est particulièrement demandé pour avoir lieu de soulager le pauvre peuple de la France, et la réformer en toutes ses parties jusqu'à tel point, qu'elle puisse être agréable à Sa divine Majesté»¹.

On devine avec quel joyeux empressement le P. Joseph dut transmettre aux religieuses ce contrat si plein de véritable piété :

«Ma bonne Mère, je vous envoie l'incluse écrite de la main de Monseigneur le Cardinal, lequel ayant hier communiqué se trouva incité de former le dessein qu'il a de témoigner son affection spéciale vers votre Congrégation ainsi que vous verrez par cet écrit où je reconnais de si forts et sincères mouvements de l'esprit de Dieu que j'en suis consolé au-delà de toute parole, en espérant de bons effets pour le bien de l'Église».

Le vœu fut immédiatement exécuté par les religieuses Calvairiennes des deux couvents de Paris, dès le lendemain remercient le Cardinal de

«ses saintes intentions touchant la dévotion et piété incomparable de Son Éminence vers la Mère de Dieu et cette sienne petite Congrégation»².

Ces lettres sont du 8 juillet 1636. Deux jours après comprenant la nécessité d'un vaste mouvement de prières publiques et de conversion qui attirera sur la France les bénédictions de Dieu, le capucin suggère au roi d'écrire à tous les évêques du royaume afin qu'ils instituent dans leur diocèse l'exercice des Quarante heures et ordonnent des prédications destinées à exhorter le peuple à la prière et au courage dans les calamités.

La lettre royale commence par un souvenir des grâces déjà reçues et un sentiment de confiance :

«Monsieur, ce serait une espèce de méconnaissance, si après avoir reçu de Dieu tant de grâces dans les nécessités de cet État, je ne prenais un soin spécial de faire exhorter mes peuples de recourir à Sa bonté maintenant que mes ennemis redoublent les efforts de leur mauvaise volonté contre ce royaume».

Le roi rappelle ensuite leurs pillages, même des églises, les «brûlements» d'autels, les massacres de prêtres, impiétés et sacrilèges.

Il demande donc que l'on enjoigne à tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, et autres sujets

«de faire des prières publiques et particulières à Dieu pour le bien et le repos de son Église, celui de toute la chrétienté et particulièrement de ce royaume que je désirerais principalement pour avoir moyen d'exécuter promptement la résolution que nous avons de soulager notre peuple.

Vous ferez commencer ces dévotions par des processions générales, tant en vos églises cathédrales qu'autres lieux principaux de votre diocèse qui seront suivies des prières des quarante heures qui seront faites en toutes les églises de votre dit diocèse, donnant ordre qu'il y ait aux lieux principaux des prédicateurs qui exhortent le peuple à demander à Dieu, autant de cœur que de bouche, l'effet de nos bonnes intentions, lesquelles leur (pour *lui*, peuple) seront représentées par eux, comme aussi, que les peines de la guerre leur doivent être d'autant plus supportables qu'elle ne se fait que pour leur procurer une paix de longue durée, dans laquelle ils recevront les effets des bons désir que j'ai pour leur bien. Écrit à Fontainebleau, le 9^{eme} jour de juillet 1636»³.

Il est impossible de ne pas remarquer dans cette missive royale l'inspiration, les idées, les sentiments mêmes qui animaient le Premier Ministre et le P. Joseph. Mais il n'y a rien encore qui annonce la Consécration du royaume à Marie.

* * *

¹ AVENEL, *op. cit.*, t, V, p. 497-499 : Archives Nationales S 4648B.

² Arch. Aff. étr., *loc. cit.*, vol. 821, fol 129

³ Arch. Aff. étr., *loc. cit.*, vol. 821, fol. 114 et 166

Or, au Calvaire de la Crucifixion vivait une religieuse, Sœur Anne-Marie de Jésus crucifié, âme mystique que le P. Joseph avait fait venir du Calvaire de Morlaix à Paris en 1631. Huit jours après la lettre de Louis XIII aux évêques, elle lui fit remettre par le P. Joseph un message du Christ ¹ :

«Considérez ma fille, lui avait dit le Christ, s'il est raisonnable que Je sois servi et aimé de tout son cœur après lui avoir fait tant de grâces et ayant la volonté de lui en faire encore tant de nouvelles».

Il faut donc qu'on l'avertisse (le P. Joseph n'y manquera pas, il avait avec le roi son franc parler) de se corriger, de s'occuper plus assidûment des affaires du gouvernement, de ne pas tant chercher à se divertir (Louis XIII aimait beaucoup la chasse),

«Il faut que ses sujets connaissent qu'il les aime, qu'il ait soin d'eux et travaille pour eux.

Il faut veiller à ce que de l'argent qu'on donne aux gens de guerre, les soldats soient régulièrement payés et les châtier aussi de leurs fautes, empêcher leurs désordres et soulager le peuple. Il faut que le roi soit plus reconnaissant et plus pieux. Jamais homme, a-t-on dit, n'aima moins Dieu que Louis XIII et ne craignit plus le diable,

«Je l'aime et l'aimerai s'il Me veut donner son cœur. Pour cela il faut qu'il M'aime plus qu'il ne fait... Il n'est pas né pour lui-même, mais pour Moi et son peuple».

Il faut qu'il corrige son humeur mélancolique et chagrine.

«*Je veux aussi qu'il fasse honorer Ma Mère en son royaume en la manière que Je lui ferai connaître. Je rendray son royaume par l'intercession de ma Mère la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel*».

Quelle était cette manière ? Le P. Joseph ne tarda pas à le savoir puisque son historien nous dit qu'il prit occasion des revers que subissaient les armées royales, «de solliciter Sa Majesté et Son Éminence pour commander des prières publiques par tout le royaume, et ajouta ce qu'une personne de piété avérée lui avait proposé par un mouvement du ciel : qu'il plût *au roi de mettre sa personne et ses États en la protection de la Reine du ciel*» ².

Aucune idée ne pouvait plaire davantage au P. Joseph. Déjà en 1627 après la victoire de l'île de Ré sur les Anglais, n'annonçait-il pas dans le *Mercur français* (dont il était le principal rédacteur), que les drapeaux pris aux ennemis ont été offerts «non à la Nemesse, déesse des vengeances mais à la *Vierge sacrée, Mère de Dieu, Protectrice de la France*» ³ ?

Sans perdre de temps, il communique le Message du Christ et propose son plan au roi ainsi qu'à son ministre.

Cependant les revers continuent. Successivement la Capelle et la Catelet ont été pris par les Espagnols qui ont passé la Somme. Roye a été enlevé et Corbie a capitulé (15 août 1636). Les ennemis apparaissent aux environs de Compiègne. Comme en 1914, la route de Paris est libre, et pas d'armée pour la barrer. La panique s'empare des Parisiens qui fuient vers Orléans et Chartres. Louis XIII resté dans sa capitale est sombre. Richelieu devenu soudainement l'objet des huées populaires, craint d'avoir perdu la confiance du roi et perd confiance en lui-même. Le P. Joseph n'est-il pas lui-même également ébranlé ? Le 2 septembre il écrit à Sœur Anne-Marie, qui alors était malade à mourir, de demander à la Vierge, comme preuve de la vérité de son Message, de prolonger sa vie et de lui faire voir les choses promises dans leur accomplissement. «Que si cela manque, ajoute-t-il, ma foi sera troublée avec raison». Il prie, lui aussi, la Vierge de prolonger la vie de la Sœur

«jusqu'au dit temps pour l'accomplissement des choses susdites et l'encouragement nécessaire à leur exécution parmi tant de difficultés et pour soutenir notre faiblesse...» ⁴.

Sans attendre sa guérison, Anne-Marie lui annonce que Corbie sera reprise. Le Capucin peut alors relever le courage du Cardinal qui retrouve confiance en la Providence et foi en lui-même. Il harangue la foule hostile et détermine dans la capitale un élan patriotique tel qu'en quelques semaines une armée de plus de quarante mille hommes est levée avec laquelle, ayant déjoué de nouveaux complots contre sa personne, évincé les chefs incapables, il reconquiert Corbie le 10 novembre de la même année 1636 ⁵.

L'effet produit par la victoire de Corbie détermine dans le cœur de Richelieu une effusion de joie et de reconnaissance qui s'exprime dans ses lettres avec une émouvante sincérité

«En vérité c'est un coup de Dieu !» dit-il, le lendemain de son succès à son secrétaire Chavigny ⁶. Le 12, il lui manifeste le même accent de gratitude

«En vérité le roi et ses serviteurs doivent beaucoup à Dieu, et chacun doit penser sérieusement et reconnaître Ses grâces.

Vous avez grande raison de dire que ceux que vous savez qui ont espéré de bons succès, ayant cru qu'après les épines qui étaient nécessaires à la France, Dieu lui enverrait des roses, étaient bien fondés. Telle personnes méritent bien qu'on en fasse cas» ⁷.

Deux jours après, au roi dont la «belle humeur le ravit», il écrit :

¹ Arch. Aff. étr. loc. cit., t. 821, f. 123-126 *Papier écrit de la main du P. Ange touchant une révélation* 1636. G. FAGNIEZ (*op. cit.*, t. II, p. 244-6) en a publié la dernière partie seulement. Nous le donnons intégralement, voir plus loin Appendice A

² LEPRÉ-BALAÏN, *op. cit.*, liv. VIII, ch. 3, p. 498.

³ L. DEDOUVRE, *Le P. Joseph polémiste*, Paris, Picard, 2895, p. 442. Trois ans plus tard, l'oratorien P. Berthault suggérera au roi l'idée de mettre son royaume sous la tutelle de la Vierge en reconnaissance de la guérison (oct. 1630) qui sera due à son intercession (M. VLOBERG, *loc. cit.*, et *Vie spirituelle* du 1^{er} février 1938, p. i86).

⁴ Bibi. fr., Ms. 123bis, Épître 43, fol. 1830.

⁵ Pendant le siège de cette place-forte qu'il dirigeait en personne, Richelieu s'informait de la santé de Sœur Anne-Marie et, apprenant que la maladie faisait des progrès, il écrivit deux fois, les 9 et 13 octobre, au Secrétaire d'État Chavigny pour obtenir du roi qu'un médecin de la cour, nommé Le Tellier, restât auprès d'elle (Arch. Aff. étr. loc. cit., vol. 822, fol. 42 et 70). Les soins de Le Tellier, les prières du P. Joseph furent si efficaces que la Calvairienne survécut à son Père spirituel et ne mourut qu'en 1653, cinq ans après la paix du traité de Westphalie qui termina la guerre de Trente ans.

⁶ Arch. Aff. étr., loc. cit., vol. 822, fol. 262.

⁷ *Ibid.*, fol. 276. Il s'agit certainement entre autres, personnes «qui méritent bien qu'on en fasse cas», du P. Joseph et de Sœur Anne-Marie.

«C'est un manifeste effet de la main de Dieu qui mérite que votre Majesté et ses créatures le reconnaissent soigneusement. J'ose me promettre quelle n'oubliera rien de sa part de ce qui dépendra d'elle à cette fin, et en vérité, je tâcherai de faire la mesme... Il plaira à Votre Majesté faire chanter le *Te Deum*, ce que nous ferons dès aujourd'hui en cette ville (d'Amiens)»¹.

Le 16 novembre, dans une autre lettre écrite de sa main, adressée au roi et pénétrée de la plus vive et plus sincère piété, il revient sur différents succès des troupes royales et fait allusion aux prédictions de Sœur Aime-Marie :

«Le second avantage que je viens d'apprendre remporté sur Galas² me ravit et m'oblige à reconnaître la vérité de *tout* ce qui nous a été dit. C'est la victoire qu'il y a longtemps qui était promise et que nous attendions plus tôt qu'il ne fallait par notre impatience.

Le siège de saint Jean-de-Losne, secouru par la hardiesse d'un chef qui a surpris avec adresse les ennemis, est clairement ce qui fut dit lorsque la Capelle était assiégée, et qu'il fut répondu que la hardiesse et l'adresse d'un chef surprendrait les ennemis et secourerait la ville et depuis la Capelle étant prise, il lui fut dit «Souviens-toi, ma fille, que je ne t'ai point nommé la Capelle».

La prise de Corbie m'a été écrite par Ézéchiely (c'est ainsi qu'à la Cour on nommait familièrement le P. Joseph) auparavant qu'elle capitulât *nominatim*, la personne lui ayant nommé Corbie en termes exprès, et je ne voulus pas le mander parce que je craignais que le roi n'eût pas grande créance à cause qu'on avait pas vu la victoire promise ; joint que moi-même, quoi que j'espérasse, je doutais et avais une foi fort faible.

Je vous avoue que je suis touché au vif, et j'espère que le cachet que Dieu imprime en mon cœur me demeurera à jamais Je supplie le roi de se souvenir de ce que dessus et de se donner de plus en plus à Dieu qui l'y convie par des moyens si avantageux et si doux, Je vous prie de vous rendre ce que je crois que vous êtes déjà, c'est-à-dire homme de bien, mais, comme il y a de la marchandise à tout prix (!) je désire que votre piété soit plus fine qu'elle n'est.

Adieu, gardez-moi, s'il vous plaît, ce mémoire pour me le rendre»³.

L'âme du roi est bien, en ce moment, à l'unisson de celle de son ministre, car il lui écrit le 24 novembre :

«Je vous assurerai de l'extrême affection que j'ai pour vous et, je prierai Dieu de tout mon cœur, qu'Il vous donne longue vie et vous tienne toujours en Sa sainte garde. Depuis la prise de Corbie, je me suis mis dans la dévotion beaucoup plus que devant, pour remercier Dieu des grâces que j'en ai reçues»⁴.

Le P. Joseph ne manque pas de communiquer tant de bonnes nouvelles à sa chère Calvairienne. Les progrès spirituels du roi et de son ministre ne l'enchantent pas moins que les victoires sur les champs de bataille :

«Vous serez bien aise de savoir, écrit-il le 4 décembre, que la promesse de la Sainte Vierge commence à s'accomplir en redonnant nouvelle force et constance dans la lumière ; vous la remercierez et la supplierez de continuer son secours»⁵.

La reconnaissance de Richelieu ne tarde du reste pas à s'exprimer, et pas seulement en paroles, car vers la fin de cette année victorieuse il offre aux Calvairiennes une somme de 30.000 livres. La quittance des religieuses⁶ est signée de la Supérieure Sœur Madeleine de la Passion, et de plusieurs autres dignitaires du couvent, dont Sœur Anne-Marie de Jésus crucifié.

Dans une lettre du 24 décembre 1636 la Supérieure du couvent de Saint Germain, remerciant le Cardinal de ses libéralités et de la protection dont il a favorisé le Calvaire depuis sa fondation ajoute :

«Lorsque notre sœur Anne aura un peu la vue meilleure, qui commence à lui revenir, elle ne manquera pas de joindre ses très humbles remerciements aux nôtres».

La Sœur Anne remercia, en effet, le Cardinal-Ministre de ses bontés pour le Calvaire en général et pour elle-même en particulier. Elle exprime l'espoir que l'action, le zèle, la piété et la vigilance du cardinal serviront efficacement le règne de Dieu dans les âmes «sous la protection et conduite de la Sainte Vierge» et qu'il aura «pour récompense de ses travaux, la consolation de ce qu'ils auront opéré le rétablissement de la vraie piété par une constante paix en toute l'Église et par le *renouvellement du souvenir efficace de la mort du Fils de Dieu et des douleurs de sa Sainte Mère*». Toutes les Filles de N. D. du Calvaire, ajoute-t-elle, le reconnaissent comme leur protecteur et se tiennent obligées de prier «pour la prospérité du roi, le bien de son royaume et pour la conservation de son Éminence digne administratrice de cet État»⁷.

* * *

L'année 1636 s'est donc achevée sur des succès et dans la reconnaissance. Mais il s'en faut que la guerre soit terminée, et si la lampe que le roi a vouée brûle devant l'autel de la Vierge à Notre Dame de Paris, Louis XIII et Richelieu comprennent maintenant que, pour les grâces reçues et celles qu'ils attendent, *ce n'est pas assez*. Ils sont prêts à exécuter le message du Christ à Sœur Anne-Marie de Jésus et à faire le vœu de consacrer la France à la Vierge Marie. Le roi fit ce vœu au début de 1637, si l'on s'en rapporte au témoignage de Grotius qui paraît véridique : le roi, dit-il, «a consacré par un vœu sa personne et son royaume à la Sainte Vierge»⁸. Vœu privé qui ne correspondait pas encore pleinement à ce qu'avait demandé Sœur Anne-Marie, heureuse annonciatrice de la reprise de Corbie.

¹ AVENEL, *op. cit.*, t. V, p. 674 et 682.

² Un des généraux ennemis

³ *Ibid.* p. 679 5. - Avenel met en note : «On ne sait de quelle prédiction Richelieu veut parler. Le ton mystique de cette lettre est à remarquer». Avenel ignorait, en effet, les rapports de Richelieu avec les Calvairiennes et particulièrement avec Sœur Anne-Marie.

⁴ DE BEAUCHAMP, *op. cit.*, p 282.

⁵ Bibl. fr., *loc. ép.* 46, fol. 1831.

⁶ Arc. Nat., S. 4648 B.

⁷ Arch. aff. étr., *loc. cit.*, vol. 821, fol. 177, et 822, fol. 529; Voir Appendice B.

⁸ cité dans P. DELATTRE, *op. cit.*, p. 34, et dans *l'Ami du Clergé*, *loc. cit.*, . 695.

A la même époque, c'est à dire dans les premiers mois de 1637, et d'ailleurs durant tout le cours de cette année, le P. Joseph et Richelieu travaillent à des négociations de paix. Le fondateur du Calvaire en avertit Sœur Anne-Marie:

«Je me porte bien, Dieu merci ; ce n'est pas cela qui me retarde, mais c'est la nécessité des affaires. Je vous verrai le plus tôt que je pourrai. Nous travaillons maintenant pour la paix, ce que vous offrirez grandement à Dieu. Et moi je vous présente à. N. S.»¹.

Plus que jamais les deux grands amis savent que pour réaliser les desseins qu'ils ont conçus, il est nécessaire «d'exalter dans le pays le patriotisme et l'esprit de sacrifice, d'y entretenir le foyer où s'allument les vertus publiques et privées et ils comptent beaucoup pour cela sur le clergé», un clergé qui se rende digne de sa mission². Alors ils inspirent au roi de seconder leurs efforts pour que les mœurs du clergé et des fidèles deviennent plus pures, plus chrétiennes, plus conformes aux lois de la discipline ecclésiastique. Et le 11 décembre 1637³, Louis XIII envoie de nouvelles missives à tous les évêques afin qu'ils organisent des prières publiques pour le repos de la chrétienté. En même temps, il leur rappelle le devoir de la *résidence* si malheureusement oublié à cette époque⁴.

Enfin le Monarque se résout à accomplir intégralement ce que le Christ avait demandé à Sœur Anne-Marie de Jésus. A la fin de décembre 1637, année qui fut si glorieuse pour ses armes, il présente au Parlement des lettres patentes par lesquelles, en vertu de son autorité souveraine, il déclare se mettre personnellement, lui et son royaume, sous la protection de la Vierge Marie.

Une première rédaction de ces Lettres fut faite au mois d'octobre. Elle figure encore aux Archives des Affaires Étrangères, parmi les papiers du Cardinal de Richelieu. Écrite, ou plutôt calligraphiée, par un des Secrétaires du roi, elle est surchargée des ratures, corrections et nombreuses suppressions de la main du cardinal. Un projet de prières spéciales pour la cérémonie de la consécration vient ensuite qui porte la date d'*octobre* 1637, et est suivi d'un hymne de l'église de Paris pour la *fête de la Compassion de la Sainte Vierge*. On possède aussi le second brouillon exécuté conformément aux premières corrections du cardinal, revu et amendé de nouveau par lui. C'est ce texte qui fut imprimé officiellement dès 1638 par les «Imprimeurs ordinaires du roy» sous ce titre *Déclaration du Roy qui prend la Bienheureuse Vierge pour protectrice de ses États*⁵.

Avenel, a reproduit dans son grand ouvrage cette plaquette en notant les variantes nouvelles que Richelieu avait fait subir au texte du deuxième brouillon avant de le livrer aux presses.

Ces variantes sont insignifiantes. Bien plus instructives et plus intéressantes au contraire, sont les différences entre cette deuxième rédaction et la première d'octobre 1637.

Le Message de la Calvairienne avait d'abord rappelé au monarque le devoir de la reconnaissance. La déclaration royale débute par l'énumération des bienfaits insignes reçus de Dieu, motifs puissants de confiance en sa protection. Les termes que Sa Majesté emploie, sont généraux, mais assez transparents, pour que nous puissions y discerner les succès remportés sur les ennemis de l'État et de la couronne, sur les Huguenots et sur les Espagnols, tels que la reprise de Corbie (novembre 1636) et la victoire de Leucate (octobre 1637), victoires célébrées déjà par des *Te Deum* solennels.

A ces faveurs divines on comptait bien qu'allait s'ajouter enfin celle que l'on désirait par dessus toutes les autres, la paix. «Nous travaillons maintenant pour la paix», avait dit au mois de mai le P. Joseph. Aussi le premier projet de la Déclaration royale, après la longue allusion à ces victoires, ajoutait avec une belle assurance :

«Enfin exauçant nos vœux et nos plus ardents desirs pour couronner toutes ses faveurs et accomplir notre félicité *il a fait succéder une heureuse paix* à de glorieuses victoires».

Le roi continuait en affirmant la volonté de témoigner une juste gratitude et en rappelant «la dévotion singulière qu'il eut dès son jeune âge envers la Très glorieuse et Très Sainte Vierge avec le sentiment de la prendre pour Protectrice».

«Dans cette pensée nous avons jugé que nous ne pouvions rendre à Dieu un sacrifice de louange plus agréable que de présenter la couronne qu'il Lui a plu nous donner, à la Très glorieuse Vierge puisque par une participation des honneurs et prérogatives de son fils on peut dire que toutes les couronnes relèvent de la grandeur de la Sienn».

Admirable pensée ! mais le printemps et l'été passèrent, on était maintenant en automne, les rameaux de l'olivier n'avaient pas encore reverdi... Richelieu supprime tout ce passage et le remplace par ces mots :

«Tant de grâces si évidentes font, que pour n'en différer pas la reconnaissance, *sans attendre la paix* qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis...»

Le cardinal fait ensuite évoquer par le roi la Sainte Vierge et la «*Sacrée Croix où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair*». Cet exposé des motifs se termine par une pensée non moins belle que celle de Louis le Juste : «Et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été Médiatrice de ses bienfaits elle (la Vierge Marie) le soit de nos actions de grâces».

Après ce préambule la Déclaration continue par le vœu proprement dit :

¹ Bibl. fr. Ms. cit., fol. 1834 ; lettre du 4 mai 1637.

² G. FAGNIEZ, *op. cit.*, t. II, p. 20-22.

³ AVENEL, *op. cit.*, t. V, p. 1068.

⁴ D'autres lettres dans le même sens furent aussi envoyées aux évêques de France, le 5 mars 1638. Le devoir de la résidence était un de ceux que le P. Joseph et Richelieu regardaient comme le plus important. AVENEL, *op. cit.*, t. VII, p. 8 *Gazette*, année 1638, p. 105.

⁵ cf. AVENEL, *op. cit.*, t. V, p. 938-12 M. VLOBERG, *op. cit.*, p. 38-40. *Ami du clergé, loc. cit.*, p. 606 *La Vie spirituelle*, 1^{er} février 1938, p. [113-117]. — Arch., Aff. Etr., *loc. cit.*, vol. 828, fol. 323-29. — Les Archives des Aff. étr. possèdent encore deux autres brouillons (même vol., *loc. cit.*, et vol. 257, fol. 95Y93V) qui ne diffèrent du texte définitif que par ce qu'ils sont rédigés à la troisième personne, au lieu de la première personne, v. gr. : *Sa Majesté et ses sujets*, au lieu de *NOUS et nos sujets*, ces brouillons ne sont pas des formes abrégées de la Déclaration, mais ils ont dû vraisemblablement servir à établir le résumé de cette Déclaration qui figure dans les *Mémoires de Richelieu* (édition MICHAUD ET POUJOLAT, t. III, p. 205 s).

A CES CAUSES, nous déclarons que, prenant *la Très Sainte et Très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets*, la suppliant de vouloir nous inspirer une si sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre du fléau de la guerre, ou jouisse des douceurs de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire».

Le premier projet poursuivait :

«Et afin que l'on connaisse à l'avenir quelle a été notre intention nous avons résolu de faire construire et élever un autel en la grande église de Paris avec *une image de la Vierge aux pieds de laquelle soit notre représentation lui offrant notre couronne*».

A ce texte incorrect, sans vie et sans couleurs, Richelieu substitue celui-ci qui le montre fidèle aux recommandations de Sœur Anne-Marie, profondément impressionné par la dévotion du P. Joseph et de ses Filles du Calvaire à N. D. de Compassion:

«Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec *une image de la Vierge, qui tient entre ses bras celle de son précieux fils descendu de la Croix* ; nous serons représentés aux pieds et du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre».

Enfin le roi en terminant, par la plume de son ministre prie tous les prélats de France d'exhorter le peuple

«d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour (de l'Assomption) sa protection, afin que sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longtemps d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révérendé si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés».

Le projet primitif finissait par ces mots :

«...demeure en bonne paix et que Dieu y soit révérendé, qui est le prix et la récompense que nous désirons de tous nos travaux».

Le cardinal, sur ce texte si terne, a jeté de sa propre main, un trait de lumière vers les horizons de la vie éternelle. L'élévation de cette pensée chrétienne, Louis XIII eut le mérite de la faire sienne. Un chef de peuple qui proclame ainsi la *primauté du spirituel*, comme nous dirions aujourd'hui, la chose vaut la peine d'être notée..., et imitée !

Le but du Vœu de Louis XIII est on ne peut plus clair et précis, c'est *uniquement de consacrer la France à la Vierge Marie pour obtenir la paix, «une bonne paix», victorieuse, et la fidélité du peuple français au service de Dieu*. Nul autre motif, pas même le désir d'avoir un héritier du trône, n'est contenu dans la Déclaration royale¹.

Louis XIII prit soin aussi d'ordonner le *cérémonial* de son Vœu chaque année à la Messe solennelle du jour de l'Assomption, dans toutes les églises et chapelles, commémoraison du vœu, procession générale dans toutes les villes après les Vêpres du même jour à laquelle doivent assister toutes les compagnies souveraines et les principaux officiers.

Les lettres patentes avaient donc été déposées vers la fin de décembre 1637 au Parlement. Sans attendre leur promulgation faite le 10 février 1638, le P. Joseph se préoccupe de leur exécution. Dès le mois de janvier, il rédige le formulaire, ou plutôt un véritable plan de prédication auquel il avait déjà pensé en 1636 puisque nous en avons retrouvé les linéaments dans la lettre royale du 9 juillet².

Ce formulaire existe encore, de la main du P. Ange, inséré dans le manuscrit de Lepré-Balain. L'ardent apôtre n'envisage rien de moins qu'une mission générale et un jubilé marial pour tout le royaume, semblable à celui que le Souverain Pontife vient d'accorder à la France. «Le roi, dit le P. Joseph dans ce *Mémoire*, formera un corps de prédicateurs apostoliques qui seront choisis et nommés par Sa Majesté, tant de séculiers que de réguliers» chargés de publier la Consécration de la France à la Vierge et d'exciter le peuple «à *rendre honneur aux mystères de la Passion du Sauveur et à l'exaltation de la foi par la piété et les mœurs*».

Le roi devait solliciter du Pape pour les dits prédicateurs, les pouvoirs, durant trois ans, avec la permission des Ordinaires, d'instituer les prières des Quarante heures et d'absoudre des cas réservés pour une fois à chaque pénitent.

Les prédicateurs devaient être triés sur le volet, capables, pieux, et quant aux réguliers, choisis parmi les Pères Jésuites, les Feuillants, les Minimes et les réformés des quatre Ordres mendiants : Capucins, Récollets, Carmes déchaussés, Dominicains.

Le Mémoire réglait aussi ce qui concernait les frais matériels, la subsistance des Missionnaires, et se terminait par une recommandation faite au roi d'écrire «aux Gouverneurs des Provinces à ce qu'ils favorisent les dits prédicateurs selon qu'il en sera besoin»³.

Ce plan qui fait grand honneur au zèle apostolique de *l'Éminence grise* et à l'ampleur de ses vues, n'est pas adopté tel quel. Le roi tient cependant à l'exécution de son vœu. Il écrit aux évêques pour renouveler sa volonté de faire partout les solennités que prescrivent ses lettres patentes du 10 février:

«J'entends, dit-il, que tous mes sujets aient connaissance de ma bonne et sainte volonté en ce sujet.

Afin que chacun se prépare à s'offrir avec moi à la Bienheureuse Vierge et à joindre ses prières aux miennes, pour qu'il lui plaise de faire ressentir à ce royaume les effets de sa puissante protection et spécialement qu'au dit jour

¹ Les solennités du vœu firent redoubler les prières que l'on adressait à Dieu dans tout le royaume depuis plusieurs mois, pour la naissance du Dauphin. L'heureux événement arriva trois semaines après le vœu. On en conclut dans la suite qu'il avait eu pour objet la naissance du Dauphin, voir plus loin Appendice C.

² Voir plus haut, p. 15.

³ *Mémoire pour établir des prédicateurs pour prêcher la dévotion que le roi a de la Sainte Vierge de mettre son royaume en sa protection*, janvier 1638, inséré au f. 211 de la *Vie du R. P. Joseph de Paris*, Bibl. franc. Ms. 867 (22).

de l'Assomption, tous mes sujets se portent d'une dévotion particulière à en célébrer la fête, avec cette sainte intention le plus solennellement qu'il sera possible».

A Saint-Germain-en-Laye, le 26 mars 1638¹.

* * *

Les événements ne sont cependant pas très encourageants. La paix qui avait paru si proche en 1637, semble s'éloigner de plus en plus. A sa confidente du Calvaire, le P. Joseph communique les inquiétudes dont il est tourmenté :

«D'ici à Pâques, lui écrit-il le 30 avril,

«il faut obtenir de la bonté de Dieu des moyens efficaces et prompts pour la paix. Je n'en vois nulle ouverture d'aucune part. Il me semble que tout se ferme pour cela. Cependant c'est une pitié de voir l'état de l'Église et la désolation du pays dans tout le royaume. Criez à Dieu et à sa Mère pour cela»².

Le 4 mai, nouvelle missive :

«Mon esprit se trouve fort pressé, non par une peine inquiète qui ne sert à rien, mais par un désir pressant à la vue de tant de guerres parmi les chrétiens et de ne voir point de jour à la paix, et que de toutes parts le sang et la *furie* s'étendent pour détruire les uns et les autres sans sujet. Il me semble qu'il ne faut perdre temps à supplier Dieu d'avancer le temps et de prendre en pitié Son Église, et qu'il écoutera la voix des cœurs qui ne penseront point à eux mais à Luy... Ayez recours à Dieu et à la Vierge»³.

Et les mauvaises nouvelles continuent à venir de tous les fronts :

«Il vient d'arriver un courrier de Verceil qui rapporte que ceux de dedans ont été contraints par les Espagnols de leur rendre la ville. Cet événement ne nous semble pas conforme à ce que nous attendions selon les choses promises, mais il nous faut nous humilier sous la main de Dieu. Je vous tiens ma promesse de vous faire savoir souvent de nos nouvelles»⁴.

Malgré la cruelle déconvenue de la perte de Verceil, (5 juillet), suivie dix jours après de la levée du siège de Saint Orner (15 juillet), qui causèrent une immense déception au cardinal et qui semblent si peu conformes «à ce que nous attendions», le P. Joseph ne perd pas courage, le 4 août il écrit encore à Sœur Anne-Marie :

«Encouragez les bonnes mères Directrice et Prieure à la dévotion de la fête prochaine. J'en écris à la Mère Directrice afin qu'elle en écrive à ses maisons. Le roi passera ici (Abbeville) cette fête avec le plus de dévotion qu'il se pourra»⁵.

Le roi, en effet, donna des ordres (6 août) pour que le premier accomplissement du vœu fût célébré avec la plus grande solennité possible à N. D. de Paris et dans toutes les autres paroisses de la capitale conformément aux lettres patentes du 10 février⁶.

A Abbeville, le roi très Chrétien au milieu de son armée et d'une grande foule de peuple, accompagné du Cardinal-Ministre, de plusieurs évêques et de princes exécuta pour la première fois son vœu dans l'église des Minimes :

«Le matin il assista à la messe solennelle. Le moment de la Consécration arrivé il s'avança vers l'autel puis, la main gauche posée sur son cœur, la droite élevée jusqu'à la hauteur du Saint Sacrement, il voua son royaume à la Vierge, la suppliant humblement de prendre ses États et sa personne royale sous sa maternelle tutelle».

L'après-midi une grande procession du Saint Sacrement fit un cortège triomphal à l'image de la Reine du Ciel reconnue Reine de France. Richelieu, Dominique Séguier, évêque de Meaux et frère du Chancelier de France, des princes et des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit prirent part à cette procession après laquelle Richelieu lui-même donna la bénédiction⁷.

¹ Lettre du roi à l'archevêque de Paris. Bibl. nat. [Lb 3153].

² Bibl. fr., *loc. cit.*, ép. 8, fol. 1838.

³ Bibl. fr., *loc. cit.*, ép. 59, f. 1839 s

⁴ Bibl. fr., *Ms., cit.*, ép. 62, fol. 1841 (lettre du 13 au 14 juillet 1637).

⁵ Bibl. fr., *Ms. cil.*, fol. 1844, ép. 65. — Sr Anne-Marie avait annoncé la prise de Saint-Omer (V^o SIRI, *Memorie recondite*, t. VIII, Lyon, 1670, p. 668.)

⁶ On transporta à la cathédrale un tableau peint par Philippe de Champaigne appelé depuis *Vœu de Louis XIII*. La Vierge assise au pied de la croix ne tient pas entre ses bras le corps du Christ qui est au contraire gisant sur le sol. A gauche, le roi, à genoux sur un coussin, vêtu d'un manteau écarlate parsemé de fleurs de lys, un camail d'hermine sur les épaules, offre de la main droite son sceptre à la vierge douloureuse et de la gauche sa couronne.

Cette toile resta au-dessus du Maître-Autel de Notre-Dame jusqu'au jour où Louis XIV érigea le nouveau Maître-Autel. Alors une *Pietà*, due au ciseau de Coustou, accompagnée de la statue de Louis XIII à droite de l'autel, remplaça l'œuvre de Philippe de Champaigne qui figure aujourd'hui au Musée de Caen. On a voulu rattacher l'exécution de cette toile à un autre vœu que le monarque aurait fait en 1630 au cours d'une grave maladie (cf. Mme St. MEUNIER, *Philippe de Champaigne* Paris, 1924, p. 26 s., M. VLOBERG. *op. cit.*, p. 68-70). Cette opinion s'appuie sur un auteur peu sûr, GUILLET DE S. GEORGES, de la fin du XVIIe s., dont les notices ont été publiées par L. DUSSIEUX en 1854 (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. I, p. 240). GUILLET fut mal renseigné, car ni les *Mémoires dits de Richelieu*, ni les autres mémorialistes, ni le P. GRIFFET, S. J. si parfaitement documenté (*Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, Paris, 1758, p. 35-37) qui nous parlent plus ou moins abondamment de la maladie du roi à Lyon en septembre 1630 et de sa guérison inespérée, ne font mention d'un vœu par lequel le royal malade aurait offert à la Vierge Marie, s'il revenait à la santé, son royaume, sa couronne et son sceptre, ainsi que Ph. de Champaigne l'a représenté. Louis XIII, au rapport de son confesseur le P Suffren S. J., promit seulement à cette époque de fonder une messe perpétuelle à Lorette (*Mercurie français*, année 1630. p. 791, cité par M. VLOBERG, *loc. cit.*, et dans la *Vie spirituelle* du 1^{er} février 1938, p. 184 s.).

⁷ DUSEVEL, *Le Vœu de Louis XIII*, Amiens, 1844, cité par P. DELATTRE, *Le vœu de Louis XIII*. Paris. 1937, p. 47-50. Plus que tous les autres les Monastères du Calvaire s'associèrent à ces solennités et en gardent un souvenir toujours vivant. Dans le cérémonial de la Congrégation on a transcrit un court résumé de la Déclaration royale et de ses prescriptions pour la commémoration annuelle du vœu, car «la congrégation est obligée de se conformer à cette inspiration divine *par des motifs très particuliers*». *Cérémonial des reli-*

«Depuis ce vœu, la France, écrit Lepré-Balain, a ressenti les effets de cette puissante protection. Toutes nos affaires reprirent et eurent une meilleure posture, et peu après elles ont eu le progrès où on les voit avec tant de bonheur qu'il semble que ce soit un songe ou que nos ennemis aient perdu cette haute estime qu'ils se donnaient de vouloir faire la loi à toutes les nations et surtout d'humilier le nôtre»¹.

Le P. Joseph du Tremblay n'eut pas la joie de voir la «bonne paix» à laquelle il avait tant travaillé : la guerre devait durer dix ans encore, non plus désastreuse, mais au contraire illustrée par les victoires des Guébriant, Condé, Turenne, à Lens, Rocroy, Nordlingen. Il n'eut même pas la joie d'apprendre la capitulation de Brisach qui lui tenait tant au cœur. Bernard de Weimar remporta ce succès le 17 décembre 1638 ; la nouvelle certaine n'en arriva à Paris que vers le 24 le P. Joseph était mort le 18 au matin.

L'acte royal par lequel la France doit sa Consécration à Marie est donc le couronnement de la carrière politique de ce grand Français que fut le P. Joseph du Tremblay.

Grâce à son énergie, à son activité et à sa foi, se réalisa le Message du Christ au roi très chrétien dont une humble Fille du Calvaire avait été la dépositaire, Sœur Anne-Marie de Jésus Crucifié.

P. GRATIEN de Paris, *capucin*

NOTE COMPLÉMENTAIRE. - Ces pages étaient à l'impression quand *L'Ami du Clergé* (n° du 8 mars 1938), après avoir lu l'article de M. le chanoine Augouard, s'empressa de reconnaître que la véritable inspiratrice du vœu de Louis XIII fut Mère Anne-Marie de Jésus crucifié religieuse du Calvaire et que «ce fut le P. Joseph qui se chargea de persuader à Richelieu et au Roi l'utilité supérieure de la proposition faite par cette humble religieuse».

APPENDICE A

PAPIER ESCRIT DE LA MAIN DU P. ANGE TOUCHANT UNE RÉVÉLATION (1636).

(*Arch. Aff. ét., France, vol. S21, fol. 123-126*)

Le mardi 15^e juillet cette forme de la Vierge luv est apparue visiblement qui luy a dit en voix distincte. Pauvrete vous avez tort d'avoir si peu de foy que de vous estonner pour de petits inconveniens, mon Fils les permet pour les raisons que je vous ay dites, qui sont pour esprouver la foy, et pour apprendre à recourir à mon Fils et à ne se point confier en soy-mesme. Les chastimens sont continues dont les effets sont terribles, et toutefois ces chastimens seront avec douceur.

Sur cela il fut donné un instinct en l'esprit de cette personne que ces effets terribles estoient des bruslemens d'églises, prophanations des Saints-Lieux, violemens et pillages qui se commettoient vers la Capelle et aux environs en des bourgs et villages, et non en des villes et places de conséquence exprimé par ces paroiles, que ces chastimens seroient avec douceur et qu'ils n'auroient pas grande suite.

Par ce mesme instinct il luy fut monstré confusément que les ennemis avoient le dessein d'attaquer quelque place aucunement proche de la Capelle et qu'ils n'estoient pas encore resolués et marchandoient. Elle n'en a point encore reçu l'évenement.

Puis cette forme de la Vierge poursuivit à dire vocalement: Faites savoir à Sieur Nicolo (Richelieu) qu'il fasse avancer les troupes vers les ennemis. et que j'aideray puissamment à les chasser de la France. Et qu'il falloir que le roy prist soin de faire son devoir vers Dieu tant en ce qui est de sa charge que de sa personne.

Il luy a esté aussi monstré en esprit qu'il falloir veiller sur les frontieres de Languedoc et de Guyenne², et que les Espagnols ont quelque peu d'intelligence, qu'il ne faut pas négliger mais qu'il faut y envoyer promptement affin que ceux qui y sont obligés y prennent garde.

Le 16^e juillet, il lui apparut une grande et longue vision qui dura près de trois heures, estant aliennée de ses sens. Il luy sembla voir le Fils de Dieu en l'air rempli d'une grande maiesté et lumiere sur un grand throsne, devant lequel elle vit plusieurs personnes de divers royaumes et de diverses conditions, auxquelles celui qui estoit dans le throsne communi-quoit diverses grâces par ses regards, et en leur présentant la main comme les appelant ou faisant autres actions Entr'autres elle vit le roy, M. le Cardinal et autres de son conseil. Il lui sembla que celui qui estoit dans le throsne, se leva et prit le roy par la main et le mena en divers lieux parmi les combats qui se faisoient sous son autorité. Elle voyoit en quelqu'un un grand nombre de gens de guerre, et en d'autres un moindre nombre.

Elle voyoit aussy sur le chemin ou le roy estoit mené de grandes masses, comme des montagnes. Elle ne pouvoit co-noistre aussy si ces masses et grands corps estoient, des villes ou des montagnes. Il luy sembloit que cela signifloit de grands obstacles et empeschemens de diverses sortes qui arrestoient le roy en chemin et qu'il ne pouvoit surmonter sans le secours puissant de celui qui le menoit. Il passoit par quoiqu'uns des dites masses. Il ne pouvoit passer sur les autres et tournoit à droite et à gauche prenant un autre chemin, entrant parmy ces combats ou il avoit l'avantage, au moins en quelqu'uns, ce qui luy estoit désigné par la fuite ou la mort de ceux qui s'opposoient à son passage. En

gieuses de la Congrégation de N. D. de Calvaire, Paris, 1661, p. 249. - Comme au temps du P. Joseph, les Bénédictines de N. D. du calvaire, dans leur huit monastères (Orléans, Poitiers, Angers, Vendôme, Landerneau, Lacapelle-Marival (Lot), Machecoul et Jérusalem) continuent d'être les «Orantes» de toutes les grandes causes de la Chrétienté et de la France.

¹ *Supplément à l'Histoire*, E. N., ms. fr. 3757, fol. 234. Ce *Supplément* a été terminé comme la *Vie du P. Joseph de Paris*, en 1647, la veille de la Paix de Westphalie (1648).

² Il y avait alors des soulèvements populaires contre Richelieu en Saintonge. Languedoc et Guyenne (G. FAGNIEZ, *op. cit.*, t. II, p. 308).

quelques combats l'issue luy en sembloit plus difficile, et comme douteuse pour longtemps. Et enfin il luy sembloit que tout cela tournoit à l'avantage du roy, et à préparer une bonne et stable paix.

Puis cette forme du Fils de Dieu dit à cette personne : Regarde comme je veux mettre ton roy en la possession de troys choses par la force de mon bras qui le soutient. L'une est le bonheur de ses armes contre ses ennernys. L'autre est la grâce que je luy feray d'establiir une bonne paix, en laquelle la foi et la vertu reluiront. La troisième est qu'après la paix il me fera honorer dans les pais estrangers par le pouvoir et l'autorité que je luy bailleray.

Mais considère, ma fille, (*ce qui suit a déjà été publié* : G. FAGNIEZ, *op. cit.*, t. II, p. 244-46) s'il est raisonnable que je sois servy et aymé de tout son coeur après luy avoir fait tant de grâces, ayant la volonté de luy en faire encores tant de nouvelles. Il a de bons désirs que je luy ai donnés, mais les effets ne sont semblables par faute de soins et d'y bien penser. Il doit prendre peine (et) soin à faire sa charge qui le mérite bien. Je ne contredis pas qu'il se divertisse des ennuyes de cette vie par quelques honnestes plaisirs à quoy il se plaist et que je n'ay pas désagréable, mais cela ne le doit empêcher, comme je vous ay dit souvent, qu'il ne mette son affection principale et son temps à faire ce qu'il doit par ordre. Maintenant il faut qu'il s'applique à ce qui regarde la guerre, prenant soin de faire connoistre à ceux qu'il employe qu'il les récompensera ou chastiera selon qu'ils feront, ce qu'en effet il faut qu'il fasse tout donner exemple et faire voir qu'il y pense. Il faut que ses sujets connaissent qu'il les ayme, qu'il aye soin d'eux et travaille pour eux. Il faut que de l'argent qu'on baille aux gens de guerre les soldats soient payés et les chastier aussy de leurs fautes. Il ne faut plus diferer de faire dès maintenant exécuter les règlements pour le bon ordre de l'Église avec la justice en ce qui se pourra et au soulagement du peuple, empeschant les désordres des gens de guerre. Il faut que ton Roy me promette qu'après la paix il fera de tout son pouvoir ce qui me sera agréable et selon son devoir. Je fais des grâces et après on ne s'en souvient plus quand j'ay garenty des périls. Quand cela est, je change mes graces en punitions et je chastie les ingrats. Il faut que ton Roy ne soit de ce nombre. Je l'ayme et l'aymeray s'il me veut donner son coeur. Pour cela il faut qu'il m'ayme plus qu'il ne fait. Ce n'est pas assez de me craindre pour soy mesme. Il fera bien de penser souvent en moy et de m'offrir son coeur et de témoigner sa piété par de bonnes œuvres, comme a fait celuy de qui il porte le nom. Selon qu'il m'ouvrira son coeur, je luy donnerai le mouvement et la grace de faire ces bonnes œuvres, convenables à sa qualité. Il n'est pas né pour luy mesme, mais pour moy et son peuple. Il faut que tu luy fasses savoir par les moyens que je t'ay ordonnés qu'il doit résister à ses mauvaises inclinations et se servir des bonnes que je luy ay données. Il n'ayme pas le vice et les mauvais plaisirs, mais il se laisse trop porter à la mélancolie et au chagrin et aux aversions des personnes qui déplaisent à ses sens, ayant et hayssant selon leurs mouvements. Cela n'est pas bien en un particulier, beaucoup moins en un Roy et en un Roy que je veux aymer et qui est aimé de ma mère. Je te l'ai fait savoir plusieurs fois. Tu me prie sans cesse pour sa santé, selon l'inspiration que je t'en ay donnée. Tu peux sçavoir de ton père (le P. Joseph) que sa chair se porte bien et beaucoup mieux que les années précédentes. Je veux conserver sa santé et sa vie pour ma gloire, mais il faut aussi qu'il s'abstienne de ce qui peut nuire à sa santé, comme est la mélancholie et le chagrin, de quoy je le garentiray, s'il s'aide de sa part et s'il prend garde de ne point laisser troubler la paix de son coeur par de petites choses qu'il doit mespriser, et prendre son contentement à bien faire et en l'amour que je luy porte et à me faire honorer. *Je veux aussy qu'il lasse honorer ma mère en son royaume en la manière que je luy feray connoistre.* Je rendray son royaume par l'intercession de ma mère la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel. Pour cela il faut que luy et les siens, et ceux qui luy seront plus fidelles et qui luy ayderont en l'exécution de mes volontés, se disposent à la réception de mes grâces avec foy et dévotion, tournant vers moy leurs pensées beaucoup plus qu'ils ne font.

APPENDICE B

LETTRE DE SOEUR ANNE-MARIE DE JÉSUS CRUCIFIÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU

(Arch Aff. étr., France, vol. 821, fol. 177).

Monseigneur.

Humblement prosternée aux pieds de votre Éminence j'implore sa sainte bénédiction.

Je prens la hardiesse par le commandement du reverend père Joseph de joindre ces très humbles actions de grâces à celles de mes Mères pour la grande libéralité que votre piété à despartie de nouveau à notre Congrégation et pour le soin dont vous avez daigné, Monseigneur, honorer ma petitesse en particulier. Nous sommes toutes trop obligées à Dieu, et ce nous est un comble de ces grâces d'estre comprises et regardées en la veue et en l'ardeur que son infinie bonté va augmentant en vostre Éminence pour l'avancement de son règne. Puisque sa majesté affermist ses yeux divins sur vous, Monseigneur, au milieu des souffrances que luy cause le profond oubly que font ces créatures des bienfaits dont il les comble sans cesse pour suivre les astuces par lesquels le prince des tenebres va les céduisant nous auons suiet d'espérer de voir ces ténèbres dissipées et que la force de vostre zèle, vostre prudence et vigilance feront recognoistre, adorer et aymer Celuy qui en est si digne, contraignant ceux qui le veulent ignorer d'ouvrir les yeux à cette vérité. Et par mesme, de confesser que Dieu vous a choisy pour préparer les coeurs de son peuple à la digne réception de ces grâces sous la protection et conduite de la Sainte Vierge. Ainsy que par un privilège singulier elle a pris le soin de régir toutes vos saintes entreprises elle vous donnera aussy, Monseigneur, pour récompense de vos travaux la consolation de ce qu'ils auront opéré le rétablissement de la vraye piété par une constante paix en toute l'Église et par le renouvellement du souvenir efficace *de la mort du Fils de Dieu et des douleurs de sa Sainte Mère.* Et comme vous les honorez si soigneusement Monseigneur, en la *fidelle exécution de leurs desseins*, de mesme il les manifeste pleinement à votre piété comme en un sujet où ils trouvent une entière complaisance. Nous vous reconnoissons donc en terre avec sujet pour protecteur et patron des âmes appelées et obligées d'employer leurs vies à déplorer que Dieu soit mecogneu et pour obtenir que son royaume advien, que sa volonté soit faite dans la terre comme dans le ciel, excitées et fortifiées de vostre grand exemple et de vostre autorité, nous espérons luy rendre ce devoir et qu'il luy plaira de recevoir les vœux que nostre congrégation luy envoie jour et nuict pour cette heureuse fin, pour la prospérité de nostre roy, le bien de son royaume et pour la conservation de vostre Éminence digne administratrice de cet estat.

Je rend en mon particulier mille actions de grâces à cette douce Providance de l'élection éternelle qu'elle a faite de votre piété pour cet important employ me tenant heureuse d'estre obligée de consacrer tous les moments de ma vie pour implorer la continuation de sa divine protection, sur vostre Grandeur dont j'ose me dire avec un très profond respect, Monseigneur, La Très humble, très soumise et obligée fille et servante en Nostre Seigneur.
Sœur Anne-Marie de Jésus Crucifié, indigne religieuse de la Congrégation de Calvaire.

APPENDICE C

NOTE SUR LE VŒU DE LOUIS XIII ET LA NAISSANCE DU DAUPHIN, LE FUTUR LOUIS XIV

Le texte authentique de la Déclaration du 10 février 1637 suffit à prouver que la pensée d'obtenir un fils est totalement étrangère au vœu de Louis XIII. Mais «ce fut au mois de mars (par conséquent peu de temps après l'enregistrement des lettres patentes), que l'heureuse nouvelle de la grossesse de la Reine commença de se publier, et comme chose crue pour le grand désir d'un chacun». Au mois d'avril on en a une si forte certitude que le 24 de ce mois le canon tonne à l'Arsenal de Paris pour célébrer cette bonne nouvelle, et que l'on tire le feu d'artifice en présence du Cardinal Ministre. Le 27 on chante le *Te Deum* à la cathédrale. Les vœux, non seulement à Paris mais dans toutes les villes du royaume pour l'heureux aboutissement de cette grande espérance, les neuvaines et les pèlerinages à la Sainte Vierge et à Sainte Anne, patronne de la reine, se multiplient. La *Gazette* publie de nombreux bulletins de santé de la reine et annonce que le P. Général des Capucins accompagné de quatorze de ses religieux est allé la complimenter le 24 juillet à Saint-Germain. Depuis le jour de la Consécration de la France à la Vierge (15 août) la ferveur redouble dit le *Mercure français*. Le 28 le Saint Sacrement est exposé dans toutes les églises de Paris, des prières publiques commencent pour l'heureux accouchement royal. Tout Paris prépare des réjouissances. Et le 5 septembre la sonnerie des cloches, des salves d'artillerie, des arquebusades et des feux de joie célèbrent l'évènement attendu depuis vingt-deux ans. Le *Mercure français* et la *Gazette* sont pleins des détails des actions de grâces et des fêtes, ballets, feux d'artifice qui mirent le peuple entier de France dans l'allégresse (*Le Mercure français*, t. XXII, année 1638, p. 47 S, 283-338 La *Gazette de France*, année 1638, passim). Ces réjouissances eurent tellement d'éclat et furent si générales qu'on oublia bien vite la manifestation religieuse du 15 août. Même l'auteur des *Mémoires* dits de Richelieu (compilés cependant avec les papiers laissés par le Cardinal) enchaîne au Vœu de Louis XIII la naissance du Dauphin, comme si celle-ci était la réponse de Dieu à la prière du roi et du peuple : «Cette prière du roi, dit-il, fut bien récompensée de la Divine Bonté, car Dieu lui donna la consolation de voir accoucher heureusement la reine» (t. II, Coll, Michaud et Poujoulat, 1838, p 325).

Dans les années suivantes les volontés de Louis XIII ne furent pas complètement respectées, On fit bien la procession, mais on négligea d'en rappeler le motif, (Cf. *Le Vœu de Louis XIII* par l'abbé de Séguin de Pazzis, Paris 1814, p. 23), Aussi l'auteur de *l'Histoire du règne de Louis XIII*, Michel Le Vassor, relatant son Vœu dit : «On l'appelle Vœu de la naissance, je ne sais pourquoi, car enfin la Déclaration ne dit rien qui se rapporte à cela» (loc. cit., p. 642).

Tous les mémorialistes signalent la naissance du Dauphin et les festolements qui la saluèrent dans toutes les provinces, mais beaucoup d'entre eux, tels : Michel de Marolles (*Mémoires*, t. I, Amsterdam, p. 218), Brienne le Vieux (1595-1666) (Collection Michaud, série, t. III, p. 695), et le Marquis de Montglat (Collection Petitot, t. 49, Paris 1825, p. 216) ne font aucune allusion à la Consécration de la France à la Sainte Vierge. Ainsi, par suite de la simultanéité de la Consécration et de la naissance du Dauphin que l'on appela *Dieudonné* et qui devait être Louis XIV, on en arriva à croire que le Vœu de Louis XIII avait eu pour objet cette naissance. De plus comme le P. Caussin S. J., confesseur du roi du 24 mars au 8 décembre 1637 et Louise de Lafayette, dame d'honneur de la reine et pieuse confidente du roi, s'étaient efforcés de réconcilier le roi et la reine ; comme cette réconciliation momentanée eut pour fruit la venue en ce monde de Louis XIV, on leur attribua l'inspiration de ce que l'on appelait, par erreur, le «Vœu de Louis XIII».

Nous connaissons les thèmes habituels des entretiens du P. Caussin et de Louise de Lafayette. Il n'y est pas question de mettre la France et son roi sous la tutelle de Marie, mais du soulagement des peuples, de la paix de la chrétienté, de l'union dans le ménage royal, et surtout de ruiner dans l'estime et la confiance de Louis XIII, (sans épargner le P. Joseph), le Cardinal-Ministre que le P. Caussin «homme de devoir, mais maladroit imprudent, exagéré» (C. de Rochemonteix S. J., *Nic. Caussin, Confesseur de Louis XIII et le Cardinal de Richelieu*, Paris, Picard, 1911, p. 229) traitait de *despote* et de *tyran* et dont il réprouvait, (c'était son droit sans conteste, mais pas sans risques), la politique intérieure contre les grands du royaume, la politique extérieure contre la Maison d'Autriche.

Si le désir d'avoir un héritier de la couronne est totalement absent du Vœu de Louis XIII, on remarque cependant qu'il y eut un certain temps écoulé (environ six semaines) entre la présentation au Parlement des lettres patentes (fin décembre 1637) et leur signature à Saint-Germain-en-Laye (10 février 1638). N'aurait-on pas attendu d'avoir la certitude de la grossesse de la reine, prédite par un religieux de l'Ordre des Augustins, Frère Fiacre, très dévot à N. D. des Victoires, pour faire la promulgation de ces Lettres ?

Cette hypothèse, pourrait avoir quelque vraisemblance si le Vœu du roi avait eu pour motif le désir d'un fils, comme celui que fit de son côté Anne d'Autriche, et qu'elle exécuta en faisant construire l'église du Val-de-Grâce

Enfin, entre la présentation des lettres patentes du roi au Parlement et leur enregistrement, il y avait toujours un certain temps plus ou moins long suivant l'importance des affaires qu'elles traitaient. C'est ainsi que la Déclaration de Louis XIII en faveur de Marie de Médicis, signée à Saint-Germain-en-Laye, le 2 mai 1609, ne fut lue, publiée et enregistrée au Parlement que le 20 juin. Les frais de reconstruction de l'autel majeur de N. D. de Paris qui devaient s'élever à 400 000 francs à une époque où le trésor royal était toujours vide, devaient susciter de longues réflexions accompagnées de discussions non moins longues. Michel Le Vassor que n'abandonne jamais l'ironie caustique particulière aux Protestants de cette époque-là, rapporte d'après son coreligionnaire Grotius, que les lettres patentes du Vœu avaient été envoyées au Parlement en novembre. «Si cela est, ajoute-t-il, ces Messieurs délibérèrent presque aussi longtemps sur une si grande affaire que sur l'érection de l'Académie française», (M. LE VASSOR, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. IX, Amsterdam 1708, p. 643.)